

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ,

**Adjoints**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT REPRESENTES :**

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIT EXCUSE :**

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

43 – 25 mars 2021

**43. OPAH-RU 2019/2024 – Attribution d'une subvention communale à des propriétaires occupants, Madame GALLIFA Reine – Dossier autonomie**

Rapporteur : Monsieur PUCHOUAU.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code des marchés publics,

**Vu** le décret n°2014-1750 du 30 décembre fixant la liste des quartiers prioritaires,

**Vu** le contrat de ville Moissac signé le 10 juillet 2015,

**Vu** la délibération du 30 juin 2016 approuvant la signature du protocole de préfiguration.

**Vu** la délibération du 18 décembre 2018 autorisant Monsieur le Maire :

- à signer la convention OPAH RU et tous les actes nécessaires pour sa mise en œuvre,
- à effectuer les demandes de subventions auprès de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de tous autres organismes susceptibles de financer cette opération,

**Vu** la délibération du 05 mars 2019 autorisant Monsieur le Maire à signer le lancement du marché - suivi animation OPAH RU par un opérateur extérieur,

**Vu** la délibération du 26 septembre 2019 autorisant Monsieur le Maire ou son représentant à valider le cahier des charges des actions d'accompagnement de la ville,

**Vu** la demande de subvention en date du 18/12/2020 de Mme GALLIFA Reine,

**Considérant** que les actions d'accompagnement initiées par la ville de 2012 à 2018 n'ont pas atteint tous leurs objectifs : 73 dossiers validés pour un objectif initial de 170 soit un résultat global de 43%,

**Considérant** la nécessité de poursuivre cette action dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif plus ambitieux en lien avec la démarche bourg-centre Occitanie et du renouvellement urbain,

**Considérant** que Mme GALLIFA Reine remplit les conditions pour bénéficier des aides allouées dans le cadre de l'OPAH RU,

**Considérant**, en effet, que Mme GALLIFA Reine met en œuvre des travaux d'économie d'énergie pour son logement situé dans le périmètre défini par la convention. Le montant de ces travaux subventionnables est de 7 950 € HT

### Récapitulatif

Adresse immeuble	<u>40 Avenue du Président René Coty 82200 MOISSAC</u>	Taux
Montant total travaux TTC	8 387 €	
Montant total travaux Subventionnables	7 950 €	
Type de travaux/dossier	Autonomie	
CD 82 (conseil départemental)	397 €	10% montant subv ANAH
Montant subvention ANAH (dont aide pour travaux)	3 975 €	50%
Montant subvention Moissac	795 €	Quartier Centre-ville
Total des subventions		5 167 €
Reste à charge estimé		3 220 €

**Le Conseil Communal,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,**

**DECIDE** de verser à Mme GALLIFA Reine une subvention de 795 € conformément aux engagements pris avec les partenaires financiers dans le cadre de la convention OPAH RU,

**DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2021,

**DIT** que cette subvention ne sera versée qu'après réception de la fiche de calcul au paiement par l'opérateur en charge du suivi animation et sous réserve du respect des prescriptions,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce dossier.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :